

Saint-Pons de Thomières, le 27 septembre 2018

REÇU LE
08 OCT. 2018

Monsieur Jean-Marie FABRE
Président de la communauté de
communes Sidobre Vals et plateaux
Vialavert, Maison du Sidobre
81260 LE BEZ

N./Ref: 18.470 PGE/AMG

Dossier suivi par **Amélie-Madeleine GUERS**, Chargée de mission Urbanisme, Habitat et Architecture et paysage.

Objet : **Projet de modification simplifiée du PLUi des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune**

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné le 5 septembre 2018, vous informez le Parc naturel régional du Haut-Languedoc de la modification simplifiée apportée au Plan Local d'Urbanisme intercommunal « Vals et plateaux des Monts de Lacaune », je vous en remercie.

Ce projet de modification porte sur :

- La modification du règlement pour permettre les extensions en zone U et AU
- La désignation du bâti agricole autorisé pour le changement de destination
- La création et la suppression d'emplacements réservés
- La protection du patrimoine paysager remarquable

Ce projet de modification simplifiée du PLUi « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune » n'appelle pas de remarque particulière de la part du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. J'ai donc le plaisir de vous informer que celui-ci émet un avis favorable à ce dossier.

Madame Amélie-Madeleine GUERS, chargée de mission Urbanisme, Habitat, Architecture et Paysage est en charge du suivi de ce dossier pour le Parc. Elle se tient à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées et les meilleures.



Le Président,

Daniel VIALETTE,
Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn
Maire de Saint-Amans Soult

Copie : DDT 81